

Coupages de presse lors de la crue de la Bienne en février 1990 à Saint Claude



nombreuses rues
quelles des eaux
tagne.
sité préoccupant
vies de Morez,
son lit et afflu-

préfet hier à 18
monter de six
de Morez débi-
de plusieurs

les inondations
répétées sont
de la vallée ;
qui a vu ses

laude
nt Bayard

LA CRUE DU SIÈCLE !

Le mercredi 14 février restera dans les mémoires de très nombreux Sanclaudiens qui n'avaient jamais vu une telle crue de la Bienne et du Tacon.



Plus question d'aller au café chez Josée



Le mardi 13 mars, à la spectacle de sont disponibles

ous un seul mot que constate un « C'est une » Loin de se l'ambition, le les esprit et de

le catalyseur quables que tte Patrick au vitriol à ne les vœux.

CE



14 de 9 à 18
55 et
e de la
s pro-
46 07
de la
en et
12 81

Le chanoine Poullard, attaché depuis plus de quarante ans au quartier du Faubourg Marcel, ne se rappelle pas une pareille inondation au Plan du Moulin.

Pensez, même l'usine de pipes Barrod était envahie par près d'un mètre d'eau; c'était le cas également des bâtiments de l'imprimerie Gay, des Ets Sésame, de l'emboutissage... ainsi que de plusieurs commerces et rez-de-chaussée.

M. Triol l'exploitant de la centrale électrique de Porte-

Sachet, qui avait ouvert dans la nuit les vannes du barrage d'Étables, avait pu comparer avec des photos d'archives de la grande inondation de 1910 et constater que cette crue était au moins équivalente.

Il estimait à plus de 600 m³/seconde le débit de la Bienne en milieu de journée, soit des chiffres comparables justement à ceux de 1910 et de 1956 les années de référence. D'ailleurs peut-être même supérieur dans la mesure où les conditions n'étaient alors pas identiques.

La vue depuis le Grand Pont et la place Louis XI, où bien des curieux se sont succédés tout au long de la journée, était impressionnante avec le pont de la Pipe presque entièrement recouvert par les eaux qui avaient complètement coupé la voie d'accès au centre hospitalier et au Tomachon : si bien que la montée de la Pierre avait du être rendue à la circulation.

Et comme un leitmotiv, chacun répétait : « Je n'ai jamais vu cela ! ». Quand cette opinion est partagée par M. Vigneron, qui a si longtemps dirigé la centrale

de Porte-Sachet, on mesure la gravité des inondations d'hier dont toutes les conséquences n'apparaîtront qu'à la décrue, comme nous le faisait observer le sculpteur G. Geneste devant sa cave enfoncée sous un bon mètre cinquante d'eau.

Dans le quartier du faubourg et rue du Plan-du-Moulin, on ne pouvait se déplacer qu'après avoir chassé de grandes bottes de pêche ou à bord du zodiac ou de la barque des pompiers.

Au Faubourg toujours, un problème s'est posé du fait du transformateur électrique, dont l'alimentation pour des raisons de sécurité évidentes a dû être stoppée avant l'arrivée de l'eau. Les équipes d'EDF ont effectué

différentes interventions et s'employaient à raccorder une partie des cent abonnés privés d'électricité.

Et maintenant le bilan...

Même si cette situation ne met pas, à proprement parler, la vie des riverains en danger, M. Guichard, maire de la ville, s'est dit très préoccupé. Les usines du quartier du faubourg ont beaucoup souffert et les entreprises envisagent déjà une perte d'exploitation conséquente. Le travail, en tout état de cause, ne pourra pas reprendre avant plusieurs jours. Il faudra, au préalable, dresser un bilan des dégâts, qui s'annoncent considérables, et remettre les machines et outils en état de fonctionnement.

A ce propos, M. Guichard et M. Lair, sous-préfet, précisent que toutes les personnes touchées par les inondations doivent établir une liste des détériorations et les acheminer vers la sous-préfecture et on s'emploiera dès aujourd'hui à donner les démarches pour bénéficier des fonds débloqués par les sociétés d'assurance. M. Rodet, préfet a souligné que la ville de Saint-Claude serait reconstruite zone sinistrée.

Enfin, l'office d'HLM et hôpital ont été mis à contribution pour reloger, une nuit ou deux, les quelques familles désireuses d'évacuer leur appartement. Les personnes âgées, ne souhaitant pas passer la nuit chez elles, ont ainsi pu trouver un abri.

LE
Ou c
pour

Ville
de Mar
ble der
jours r
bien à
peuple
Belle
et ait
qui se
cette
esprit
nous
D
de V
hang
le ch
rien
auto
au
rios
saw
de
me
be
d'
ch
tre

M
d'
c
t
t
s
M
d'
c
t
t
s

d'autres régions sinistrées pourra-t-il prétendre en vue d'une indemnisation correcte au « label » des catastrophes naturelles ?



▲ A Saint-Claude, alors que les eaux ont dépassé les crues historiques de 1910, les pompiers sont intervenus dans des conditions difficiles.

assurance « dommages » bénéficient automatiquement de la garantie catastrophes naturelles avec une franchise qui varie selon le sinistre.

C'est aussi pour cette raison que la préfecture a envoyé à tous les maires et conseillers généraux un formulaire pour qu'ils puissent recueillir dans les meilleurs délais photos, constats et témoignages afin de monter un dossier au plan départemental qui, après synthèse, sera transmise à la commission interministérielle chargée de déclarer ou non l'état de catastrophe naturelle. D'ici quelques semaines et après que les particuliers concernés se soient manifestés dans la mairie de leur commune sera-t-il sans doute possible d'y voir plus clair dans un contexte sans doute autrement plus dramatique encore au-delà des frontières départementales...



rf était transformé en piscine.

▲ Que faire face à de tels débordements ?